

# Le Brevannais

Été-Automne 2020

n° 53



*D'Hier...*  
1916

*A Aujourd'hui*



## SOMMAIRE

Informations	p 2	Vie du village	p 5-6
Le mot du maire	p 3	Vie de l'école	p 7
Vie citoyenne	p 4-5	Info diverses	p 8-12

# INFORMATIONS

## **Mairie** : Horaires d'ouverture

Lundi : 9h-11h30 13h30 - 17h30

Mardi, Jeudi, vendredi : 13h30 - 17h30

Tel : 03 84 72 51 18 Fax : 03 84 72 99 27

**Adresse Email** : Mairiebrevans@wanadoo.fr

**Adresse postale** : 5 place Louise et Benjamin CONSTANT  
39100 BREVANS

**Site internet** : [www.brevans.fr](http://www.brevans.fr)



## **Déchèterie** : Horaires d'ouverture

**HIVER** : du 11/10/2020 au 31/12/2020 du lundi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 16h45

**Espace Santé** : Vous pouvez retrouver le programme des activités de l'Espace Santé Dole Nord Jura

Sur le site <https://www.espacesante-dnj.fr> ou prendre contact sur [contact@espacesante-dnj.fr](mailto:contact@espacesante-dnj.fr) ou par téléphone au 03 84 72 46 55 / 06 37 71 02 41

## **Affouage**

L'affouage de cette année aura lieu dans les parcelles N° 1, 2 et 3 et 13 :

Les 1, 2 et 3 concernent des houpriers. Pour la 13 (derrière «Amiprix») il s'agit d'une coupe blanche partielle. Le volume à partager sera a priori identique à l'année précédente.

**Les personnes intéressées sont invitées à s'inscrire en mairie de Brevans avant le 31 octobre 2020.**

Elles devront justifier d'une assurance en responsabilité civile au moment de leur inscription.

Le maire, Denis GINDRE

## **MODIFICATIONS HORAIRES DE BUS**

Suite à un contrôle technique du pont SNCF rue des Commards, (le pont qui enjambe l'ancienne voie Grévy) il a été mis en évidence une fragilité de l'édifice. Il est actuellement interdit aux véhicules de plus de 3,5 tonnes.

Le trajet des bus a donc été dévié et de nouveaux horaires mis en service :

### **1/Dans le sens Dole Théâtre-Lavans les Dole :**

#### **Arrêt Brevans rue des Vignes :**

En période scolaire (mais ouvert à tous)  
du lundi au samedi sur réservation : 11h12  
lundi, mardi, jeudi, vendredi : 17h12, 17h27, 18h22

#### **Arrêt Brevans mairie :**

Mercredi 12 h43, 15h53

### **2/Dans le sens Lavans les Dole – Dole Théâtre :**

#### **Arrêt Brevans rue des Vignes**

En période scolaire (mais ouvert à tous)  
du lundi au vendredi : 8h30  
du lundi au samedi sur réservation : 9h10, 14h10

#### **Arrêt Brevans mairie :**

du lundi au vendredi 7h30

Des travaux devraient être réalisés en 2021 pour remettre ce pont en état.

## **OPÉRATION BRIOCHE**

Suite au problème sanitaire actuel, l'Opération brioche n'aura pas lieu cet automne. Elle sera reportée au printemps si la situation le permet.

## LE MOT DU MAIRE



Bonjour à tous et à toutes,

Déjà le brevannais d'automne... Comme le temps passe vite !

En juin dernier, je vous avais parlé de cette première moitié d'année si particulière du fait de la COVID 19 qui nous a touchés en plein cœur depuis mars et à cause de laquelle bien des choses ont bouleversé nos vies et nos habitudes. Notre interrogation était de savoir comment allaient se passer l'été, les vacances et comment se ferait la reprise de septembre. Les plus optimistes pensaient à la fin de la crise, les plus pessimistes à un retour au confinement...

Nous le savons tous aujourd'hui : le virus est toujours présent et l'on connaît désormais tous les gestes barrière qui nous permettent de vivre presque normalement.

Cet événement nous a beaucoup privé : Pas de fête du village, ni de brocante de l'association des parents d'élèves, ni de bourse des Bielles Brevannaises, etc. Les cérémonies comme celle du bois des Ruppes ont dû être célébrées de façon restreinte et sans partage du verre de l'amitié. Nous avons célébré trois mariages, là aussi dans des conditions particulières (distanciation, masques.) Deux se sont déroulés à l'extérieur devant la mairie.

L'activité de nos associations brevannaises en subit aussi les conséquences. Liées directement aux activités scolaires et extrascolaires, la salle des fêtes et la salle des associations ne peuvent plus être mises à disposition du fait des mesures de désinfection journalière que nous impose le protocole sanitaire.

En même temps, s'est greffée une météorologie difficile : un manque de pluie, de grosses chaleurs qui ont fatigué bien des organismes et une sécheresse néfaste notamment pour les cultures. Plusieurs arrêtés portant sur les restrictions d'eau ont été pris graduellement par le préfet. Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes toujours dans cette configuration.

A cause de tout cela, nous ressentons tous une certaine fatigue, une véritable lassitude. Nous savons que le virus est encore là, même si dans notre département, nous nous sentons relativement épargnés. Nous souhaitons tous le retour à la normale.

Mais parlons d'autre chose :

Le chantier de la méthanisation : C'est un chantier impressionnant, qui se déroule dans de bonnes conditions et qui manifestement n'aura pris, à cause de la crise sanitaire, que peu de retard par rapport au calendrier prévu. Il devrait être terminé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021 et entrera dans une phase d'essai avant sa mise en service définitive.

L'aménagement de la place de la Mare : Beaucoup d'entre vous ont vu que le tennis n'existait plus en tant que tel ; Le grillage a été modifié et le nouveau périmètre attend un plateau multisport destiné notamment aux élèves de l'école primaire. Il sera installé dans la première quinzaine de novembre, en même temps que l'aire de jeux pour les plus petits.

Des arbres ou arbustes devraient être plantés à partir de novembre en limite extérieure du terrain de boules. Je sais que sur ce point, je peux compter sur la commission d'embellissement.

Une remise aux normes de l'installation électrique est également engagée de même que la réfection des sanitaires. Tout sera prêt dès le début de l'an prochain.

Il y a quelque de temps, j'avais émis l'idée de monter une structure fixe devant la buvette, de dimensions égales au chapiteau du comité des fêtes et qui permettrait à tous d'en bénéficier par tous temps (Nos écoliers, nos fêtes, brocantes et autres vins d'honneur...). Aujourd'hui, ce n'est plus une simple idée, mais un véritable projet sur lequel l'équipe municipale a commencé à plancher. La structure ne devrait pas attendre encore longtemps.

Tout cela, c'est un peu de soleil que je tiens à vous apporter. Nous subissons encore cette crise sanitaire et apprenons à vivre avec sans baisser les bras. Nous retrouverons de beaux jours. Je suis certain que tous nos proches qui nous ont quittés sont d'accord avec moi : Sachons profiter de tous les bons petits moments que la vie nous amène, sachons sourire et apprécier.

Continuez à bien faire attention à vous et je vous dis au plaisir de notre prochaine rencontre.

Votre maire, Denis GINDRE

### **Géoportail de l'urbanisme**

Depuis cette semaine, le PLUi du Grand Dole a été versé sur le Géoportail de l'urbanisme.

<https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>

Cela signifie que le PLUi, notamment son zonage, est consultable en ligne par les particuliers.

Il suffit de saisir le nom de la commune sur la page d'accueil.



## CEREMONIE du BOIS des RUPPES 5 Septembre 2020

Malgré cette année particulière due à la covid 19, la commune de BREVANS n'a pas oublié de célébrer les 8 résistants martyrs assassinés par les nazis sur son territoire.

Moins de monde que d'ordinaire, Monsieur le Préfet ayant donné l'ordre de n'inviter que les élus, les Autorités civiles et militaires et, pour la commune, les familles, en respectant les conditions sanitaires.

En présence de Mme Marie Christine Chauvin, sénatrice du Jura, Mr Jean-Marie Sermier, Député du Jura, Mr Jean-Baptiste Gagnoux Maire de Dole, Mr Jean- Pascal Fichère, Président de la communauté d'Agglomération du Grand Dole, Mr Denis Gindre, Maire de Brevans, les associations D'anciens combattants et les porte-drapeaux, ...

...Mme Danièle Ponsot, Présidente de l'ANACR Jura Nord (Association Nationale des anciens combattants Résistants) a rappelé le massacre du Bois Des Ruppes et n'a pas manqué de souligner les tristes événements récents : graffitis niant l'holocauste la semaine précédente à Oradour sur Glane, village dont les habitants furent massacrés le 10 juin 1944. Elle a conclu « ces hommes ont payé de leur vie la préservation de notre liberté. Ne les oublions pas »

Denis GINDRE prenait ensuite la parole pour rappeler la stupéfaction et la tristesse des Brevannais le jour de cette découverte.

La cérémonie s'est close sur la chanson de Jean Ferrat « ma France ».



## Décès de M. Fernand IBANEZ

Nous venons d'apprendre la disparition de Fernand IBANEZ Président d'honneur de l'ANACR Nord-Jura dans sa 101<sup>e</sup> année.

Ancien Résistant, titulaire de la Croix de Guerre avec palmes, son beau passé de Résistant lui valut en 2015, l'honneur d'être fait Chevalier de la Légion d'honneur à Lons le Saunier par le préfet de l'époque Jacques Quastada.

Il avait repris en 1994, la commémoration du Bois des Ruppes avec Gérard Fumey, Maire de l'époque. Cette cérémonie, une des plus belles de la région, se déroule depuis, le 1<sup>er</sup> samedi du mois de Septembre. Ses interventions étaient attendues et appréciées de tous. Il avait à cœur que l'association se préoccupe de toucher la jeunesse encore plus et faire perdurer le travail de mémoire.

Profondément humain, simple et à l'écoute de tous, il demeurera un exemple pour tous les membres de l'ANACR.



## Catherine Mase prend sa retraite...

Le maire et la municipalité remercient chaleureusement Catherine pour ces années au service de la commune. L'entretien des locaux scolaires et des salles communales sera désormais effectué par Bernadette Tépiniér qui succède à Catherine depuis le 1<sup>er</sup> octobre.



## Vie associative

### Les Petits Pas Brevannais

En cette période "Covid", les petits pas Brevannais n'ont repris les randonnées en semaine que mi-juin. En juillet, une vingtaine de randonneurs a marché sur les chemins de la forêt de Menère aux alentours de Besançon.



En août nous avons découvert le château de la Saugie à Saint-Lamain et poursuivi à travers prés et forêts jusqu'au château de Frontenay. Notre séjour en Ardèche nous a permis de découvrir cette belle région (Privas, Aubenas, le village de Mirabel, la sentinelle de Coiron, la visite du musée du ver à soie). Nous espérons pouvoir continuer à nous retrouver malgré les circonstances actuelles.

### Qi Gong

Les cours de Qi gong ont repris les mardis, de 17h45 à 19h et de 20h à 21h15.

Suite au problème de « COVID », la salle des fêtes de Brevans n'est pas utilisable :

Les cours ont lieu depuis le 8 septembre à **la Salle des Fêtes de Baverans.**

Les Brevannais continuent à bénéficier du même tarif préférentiel.

## Les Bielles Brevannaises

**Dimanche 2 août 2020**, Sortie Vélorail de La Vingeanne à Champagne sur Vingeanne...

C'est à 10h30 précises que le groupe des 22 randonneurs s'est constitué pour une belle journée de visite en Côte d'Or et Haute Saône, 11 voitures du club au départ...

Première étape de ce périple, Bèze et sa résurgence, également un magnifique jardin aménagé dans le parc d'un château abandonné, beaucoup d'entre nous ont découvert ou redécouvert ce site avec admiration.

Puis le groupe est reparti direction Renève le château pour le traditionnel pique-nique au bord de l'eau et sous les arbres tout en respectant les distances préconisées (chacun ayant sa propre table) ce qui n'a pas empêché les franches rigolades tout au long du repas!

3<sup>ème</sup> étape, la gare de Champagne sur Vingeanne pour le tour de vélorail convenu et réservé à l'avance par le club, 6 vélorails au départ nous concernant et là, je pense que l'on a passé un très agréable moment de partage de sympathie et de franche rigolade!

Le tout (hors essence) pour l'énorme somme de 6 euros par personne, apéritif compris! Qui fait mieux??

Merci à la météo qui aura été avec nous tout au long de la journée avec une température idéale pour cette sortie "sportive"



### Dimanche 13 septembre : 14<sup>e</sup> rallye des bielles

Malgré les sujets compliqués à gérer suite à la situation sanitaire actuelle, le club a tout de même maintenu son « Rallye gourmand des bielles », et nous n'avons rien à regretter !

30 voitures au départ de la carrosserie d'Art à Brevans pour cette randonnée touristique destinée à faire découvrir notre région sur toutes les facettes (histoire, géographie, gastronomie...).

Après un parcours sur la plaine de Saône, le groupe s'est retrouvé sur le site de production des créchants de Bourgogne de la « Veuve Ambal ». Après visite, explications détaillées des moyens et méthodes de production, le cortège s'est reformé pour un court parcours direction Marey les Fussey « carré st Pierre » pour un excellent repas de midi.

Le groupe s'est ensuite rendu chez Joannet à Arcenant pour y découvrir la transformation des fruits locaux (cassis, framboises...) en liqueurs et autres dérivés de fruits (coulis et jus), puis direction l'ancienne station-service de Bel air où le club « AOC » nous attendait pour nous servir le pot de fin de rallye permettant à chacun, venu de nombreuses régions de France, de rejoindre son domicile après avoir, cette fois encore, découvert nous l'espérons une région pleine de surprises et de magnifiques endroits à voir grâce aux Bielles Brevannaises chaque année...

### TÉLÉTHON 2020

Le téléthon est maintenu, mais la tournée habituelle n'aura pas lieu...

**Une urne sera déposée en mairie du lundi 30 novembre au vendredi 4 décembre**

Chacun pourra déposer ses dons, par chèque uniquement, libellé au profit de l'AFM Téléthon

# Vie de l'École

**Rentrée 2020** : Cette rentrée, tant attendue par les enfants après une fin d'année scolaire difficile à cause de la crise sanitaire, s'est passée dans la joie des retrouvailles...

**Au CM 24 élèves ont retrouvé la classe de M.Gremion**



**Au CP-CE Mme Linot a accueilli 18 élèves**



**En Maternelle 30 élèves ont rejoint la classe de Mme LAVRY**



# CORONAVIRUS COVID 19

## Infos pratiques

### Notre vie sociale et les règles à respecter afin de limiter la diffusion de la COVID 19

Notre vie sociale a repris son cours. Soyons vigilants car, avec l'augmentation des occasions de contact, les risques de diffusion de la Covid-19 se multiplient. Le respect par chacun d'entre nous des mesures barrières et de la distanciation physique est important :

Notre santé individuelle et collective en dépend !

#### Je dois :

je dois porter un masque dans tous les **lieux clos** recevant du public, et potentiellement dans d'autres lieux si mon préfet de département l'a décidé.

#### Je peux :

- Je peux me rendre dans les parcs, jardins et forêts ;
- Je peux me rendre dans les médiathèques, les bibliothèques, les monuments et musées, en respectant les protocoles sanitaires ;
- Je peux retourner au cinéma, au théâtre, dans les salles de spectacles et salles de jeux, en respectant les protocoles sanitaires et notamment le port du masque ;
- Je peux me rendre dans les lieux de culte. Les cérémonies religieuses ont repris, avec des protocoles sanitaires stricts ;
- Je peux pratiquer un sport individuel ou collectif, aller à la piscine, dans des lacs ou plans d'eau. Pour les sports en salle, des protocoles sanitaires stricts sont définis, je m'y conforme ;
- Je peux retourner au stade en suivant les protocoles sanitaires ;
- Je peux rendre visite à une personne âgée ou vulnérable si je respecte les précautions nécessaires à la préservation de sa santé fragile - je ne prends pas de risque ;
- Je peux, si je suis une personne âgée ou vulnérable, sortir et rencontrer des gens, mais je suis invitée à prendre le plus de précautions possibles (masque, lavage de mains, distanciation physique) et à limiter mes contacts ou mes sorties dans des lieux très fréquentés.

#### Je ne peux pas :

- Je ne peux pas me réunir à plus de 10 personnes sur la voie publique sans en avoir fait la déclaration préalable en préfecture, sauf s'il s'agit d'un rassemblement à caractère professionnel, d'une cérémonie funéraire ou si je participe à une visite guidée animée par un guide-conférencier ;
- Je ne peux pas aller en discothèque ;
- Je ne peux pas, **au moins jusqu'au 30 octobre**, me rendre à un événement réunissant plus de 5 000 personnes, sauf si le préfet a accordé une dérogation pour cet événement.

***En cas de circulation plus active du virus ou de non-respect des mesures sanitaires, le préfet peut prendre des mesures locales de restriction.***



les couleurs du tri  
SICTOM de la Zone de Dole

## Masques, gants, lingettes : une protection contre le coronavirus mais un danger pour la nature [COVID-19].

### Quelques conseils pour être un TRI-athlète, un athlète du tri, responsable.

Pour les mouchoirs à usage unique, masques et gants :

- Mettez-les dans un sac plastique dédié, résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel.
- Refermez ce sac soigneusement.
- Conservez-le 24 heures avant de placer dans le sac plastique pour ordures ménagères.
- En aucun cas, les mouchoirs, masques et gants usagés ne doivent pas être jetés dans la poubelle des déchets recyclables (emballages, papiers, cartons, plastiques).

Pour les flacons de gel hydroalcoolique (GHA) vides :

- Ces derniers ne sont pas des médicaments et ne doivent donc pas être ramenés en pharmacie.
- Ils sont à jeter dans la poubelle du tri sélectif (poubelle jaune) afin d'être recyclés.

Difficile à trouver durant les premières semaines de confinement, celui-ci est désormais incontournable dans les lieux publics : un accessoire qui prolifère sur les visages mais aussi, malheureusement, abandonné dans l'espace public et naturel. "*Depuis le déconfinement, ça monte en puissance.*" Parmi les déchets jetés sur la voie publique, des petits "nouveaux" ont fait leur apparition. Parmi eux, l'accessoire tendance du moment, que tout le monde s'arrache : **le masque.**



**LE TEMPS DE DEGRADATION D'UN MASQUE CHIRURGICAL EST DE 250 ANS**

Soyons Tous Mobilisés pour :

- Préserver l'environnement
- Limiter la propagation du COVID-19
- Protéger les agents de collecte

Ces équipements de sécurité sanitaire ne doivent **surtout pas être mis au tri sélectif.**

## CONTACTS



**FONDATION DU PATRIMOINE**  
 Délégation Bourgogne-Franche-Comté  
 14, rue Violet  
 25000 Besançon  
 03 81 47 95 14  
 bfcbesancon@fondation-patrimoine.org  
 www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [g](#)

### MAIRIE DE SERMANGE

2 rue de l'Église  
 39700 Sermange  
 03 84 81 06 77  
 mairiesermange@wanadoo.fr  
 www.sermange.fr

### MAISON DU PATRIMOINE D'ORCHAMPS ET DU NORD-JURA

2 rue de l'Église  
 39700 Orchamps  
 www.patrimoine-orchamps-juranord.fr



► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

## La fontaine de Sermange

Jura



Ces photos ont été réalisées par la Fondation du Patrimoine. Elles sont destinées à illustrer les documents de la Fondation. Elles ne peuvent être utilisées sans l'autorisation écrite de la Fondation du Patrimoine.

Retrouvez tous les projets sur [www.fondation-patrimoine.org](http://www.fondation-patrimoine.org)

## LE PROJET

### Description

#### UN PEU D'HISTOIRE...

A l'inverse de nombreuses places de villages du Nord-Jura organisées autour d'un regroupement assez dense de l'habitat autour de la Mairie et de l'Église, la place de Sermange débouche sur un vaste espace arboré, seulement meublé par deux ensemble architecturaux remarquables répartis de chaque côté de la voirie départementale.

Si la fontaine et l'ensembles des lavoirs de la partie ouest ne manquent pas d'intérêt, plus remarquable encore est la Grande Fontaine à colonnes qui orne la partie est.

Est-ce Antoine Louis Attiret qui conduisit les travaux, aidé par son cousin le sculpteur Claude François Attiret ? Ce qui interroge les historiens de l'art c'est la similitude des colonnes baguées ornées de sculptures avec les mêmes colonnes de la Fontaine d'Arans à Dole située en face du Musée des Beaux-Arts. Travail d'artiste ou effet de mode ? Cela n'enlève rien à la beauté et à l'équilibre du monument.

Au fil des siècles, bien des travaux de voirie, d'adduction d'eau, d'électrification ont modifié l'organisation de la place, mais la Grande Fontaine classée monument historique depuis 1922 demeure.

#### LE PROJET DE RESTAURATION

Constatant des désordres dans la stabilité de l'édifice dans les années 70, la municipalité de l'époque, aidée par les architectes des Monuments Historiques, engage des travaux en 1986. A la fin des années 2000, la dégradation du linteau du fronton de la fontaine (pierre gélive), ainsi que des désordres dans la jointure des pierres de toiture, avec les menaces que cela représente, incitent la municipalité à envisager des travaux de mise en sécurité.

Le diagnostic, mené par l'architecte en charge de l'opération, confirme la nécessité de travaux importants, notamment en sous-œuvre, afin de stabiliser l'édifice dans son ensemble.

Le coût des travaux excède les possibilités financières de la commune. C'est pourquoi, il a été fait appel à la Fondation du patrimoine pour le financement des travaux par souscription. Nul doute que l'aspect emblématique d'un tel monument exceptionnel dans le milieu rural incitera chacun à participer généreusement.

Montant des travaux	230 000 €
Objectif de collecte	80 000 €
Début des travaux	Automne 2020

## BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

**La fontaine de Sermange**

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

#### Sur notre site internet

[www.fondation-patrimoine.org/66217](http://www.fondation-patrimoine.org/66217)  
 ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



#### Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine  
 La fontaine de Sermange

Le montant de mon don est de \_\_\_\_\_ €

Nom ou Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.\*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu  sur la fortune immobilière  sur les sociétés

#### Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 80 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

\*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre





# PORTAGE À DOMICILE

**Vous avez des difficultés,  
même temporaires pour vous déplacer ?  
Vous aimez la lecture ? La musique ?  
Le cinéma ?**

**La médiathèque vient à vous !**

## • POUR QUI ?



Une jambe dans le plâtre  
vous cloue au lit ?



Avec l'âge, vous ne  
pouvez plus conduire ?



Une maladie vous empêche  
de vous lever ?



Vous êtes hospitalisé  
pour une longue période ?

Parce que l'éloignement, le handicap physique, une immobilisation temporaire, l'âge ne doivent pas être un obstacle à la lecture et à la culture, le Service de Lecture publique de l'Agglomération du Grand Dole met en place le service de portage de documents à domicile. Vous habitez dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? Que vous soyez jeune ou senior, ce service est ce qu'il vous faut.

## • QUAND ?

**du MARDI de 9h à 12h**  
au  
**VENDREDI 14h à 17h**

Le portage de documents à domicile a lieu sur rendez-vous, la fréquence de portage est d'environ une fois par mois (à adapter selon vos besoins).

## • PAR QUI ?



Une équipe de 15 bénévoles assurera ce service. Un binôme viendra vous rendre visite à domicile au rythme que vous aurez choisi.

## • COMMENT ?

Pour bénéficier de ce service, prenez contact avec le service aux territoires :

**Médiathèque de l'Hôtel-Dieu**

Service aux territoires

**2 rue Bauzonnet - 39100 Dole - tél. 03 84 69 03 14**

**mediathèque.portage@grand-dole.fr - mediathèques.grand-dole.fr/**

Lors de ce premier contact, nous évaluerons votre éligibilité à ce service.

• **COMBIEN ? 10€ pour 1 an**

Lors de chaque portage : emprunt possible de 15 documents (livres, magazines, CD, DVD).

**Médiathèques du Grand Dole**

Tél. 03 84 69 01 50

Sites : [mediathèques.grand-dole.fr](http://mediathèques.grand-dole.fr)  
patrimoine-archives.grand-dole.fr  
Courriel : [mediathèque@grand-dole.fr](mailto:mediathèque@grand-dole.fr)



La Compagnie

ALCAZAR

(ANCIENNEMENT CHICKADEE)

Présente



L'Œil de la Lune

Théâtre Musical

PREMIERE  
23 OCTOBRE

## Informations

 **LIEU:** Dole - Collège Mont Roland (La Rive)

 **DATE:** Vendredi 23 OCTOBRE à 20H30

 **TARIFS:** 10 euros (Normal)  
8 euros (Étudiant ou -18 ans)

**Réservations OBLIGATOIRES:**

 [compagniealcazar@gmail.com](mailto:compagniealcazar@gmail.com)

 06 63 52 08 54

 Les **conditions sanitaires** seront bien-sûr respectées: **Masque Obligatoire**  
Gel Hydroalcoolique à disposition et 1 siège entré chaque groupe.

À BIENTÔT!



ALCAZAR



Que vais-je voir ?



L'action se passe de nos jours à **Santa Mondega**.

Cette petite ville **Mexicaine** a la particularité de connaître un nombre anormalement élevé de **crimes** et **délits** en tous genres.



L'action commence deux jours avant une **éclipse de soleil**.

À Santa Mondega, les **éclipses** surviennent tous les 5 ans...



Une pierre précieuse aux pouvoirs mystérieux nommée **l'Œil de la Lune**, vient d'être dérobée dans un **Monastère Shaolin**.

Si cette pierre tombe entre les mains des Forces du Mal, le soleil ne réapparaîtra **jamais** à Santa Mondega...

